



Lycée
Louis DAVIER



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Lycée Louis DAVIER

Dossier de Candidature FUTSAL



RESPECT — ÉPANOUISSEMENT INTÉGRATION — RÉUSSITE

DESCRIPTION

Le lycée Louis DAVIER et le club de l'US JOIGNY proposent depuis la rentrée 2021 une section sportive Futsal aux élèves (filles et garçons) entrant en 2de, en 1re ou terminale de la série générale.

Cette section offre à des jeunes sportifs la possibilité de poursuivre normalement leurs études, en préparant ainsi dans de bonnes conditions un des baccalauréats précités. Elle permet de plus un entraînement physique adapté à la pratique sportive.

Les objectifs éducatifs:

Contribuer à la réussite scolaire et valoriser les élèves au travers de leur réussite sportive.

Renforcer et développer le respect de l'autre et l'esprit sportif.

Renforcer la coopération, la solidarité et l'entraide au sein d'un groupe. Développer et renforcer le goût de l'effort.

Les objectifs sportifs:

Permettre aux élèves de progresser et de s'épanouir à travers la pratique approfondie de l'activité.

Développer une culture d'entraînement dans un climat favorable.

Développer des compétences dans toutes les dimensions.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Sur le plan sportif :

M. Jimmy DEGHAL, cadre technique, Brevet d'Entraîneur de Football, diplômé de Performance Futsal, sera responsable des programmes d'entraînement.

Sur le plan scolaire :

Sous l'impulsion de **M. Sébastien RIBOULET**, professeur d'EPS en charge de la section sportive et du professeur principal de chaque classe, un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité sera effectué par l'équipe pédagogique.

ORGANISATION et FONCTIONNEMENT

Emploi du temps :

L'horaire hebdomadaire est fixé à 6 heures effectives : les mardis, mercredis et jeudis entre 12h00 et 14h20. Sur les mardis et jeudis, la restauration à la cantine scolaire est obligatoire. Pour les mercredis le choix du lieu de repas reste à la discrétion des familles. Les élèves sont affectés dans l'établissement en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission de l'établissement d'accueil. Ils suivent les mêmes cours que leurs camarades, à l'exception des options facultatives.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
COURS	COURS	COURS	COURS	COURS
REPAS	ENTRAÎNEMENT 12H00-13H30	ENTRAÎNEMENT 12H00-13H30	ENTRAÎNEMENT 12H00-13H30	REPAS
	REPAS 13H45-14H15	REPAS 13H45-14H15	REPAS 13H45-14H15	
COURS	COURS		COURS	COURS

Travail et comportement :

Concernant les exigences scolaires, aucune faveur ne peut être accordée . Ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif ne peuvent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sur décision du Chef d'Établissement.

Les élèves retenus devront respecter le contrat moral suivant:

Résultats scolaires satisfaisants

Assiduité aux cours et aux entraînements

Comportement irréprochable au sein du lycée et du club support de la section

Conditions de vie :

Les élèves de la section sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement et respecteront le règlement intérieur du lycée.

Les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille peuvent intégrer l'internat du lycée qui est ouvert du lundi 8h00 au vendredi 17h30.

Par rapport aux autres élèves, l'intégration en section sportive provoque une fatigue supplémentaire importante, mais aussi la naissance d'un statut spécifique lié à l'exemplarité. Afin d'assumer ces nouvelles obligations avec sérénité et succès, l'élève doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée.

ORGANISATION et FONCTIONNEMENT

UNSS — Compétition — Club :

Les élèves doivent participer aux compétitions de futsal organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Ils seront donc obligatoirement licenciés à l'Association Sportive du Lycée.

Ils participent également à des compétitions de Futsal et de Football organisées par la Fédération Française de Football et ses organes décentralisés.

L'admission en section sportive ne modifie en rien les habitudes de pratique du sport en club. L'élève reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter dans le club support de la section sportive mais la licence **FFF football et futsal est obligatoire**.

Assurances :

Il est exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par les élèves au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire, mais n'engageant pas la responsabilité de l'Etat.

Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves ou toute autre compagnie d'assurance (contrat couvrant le maximum de risques : « responsabilité civile » et « individuelle accidents »).

Aspects financiers :

Le jeune sportif a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine).

Un **montant forfaitaire de 60,00 € par année scolaire** sera demandé par le club support, correspondant au remplacement du matériel et à l'achat de short, maillot, t-shirt....

Une **cotisation de 27,00 € pour la licence UNSS** sera à verser à l'Association Sportive du Lycée.

Radiation :

Outre la demande de l'élève ou de ses responsables légaux, la radiation de la section sportive peut être prononcée par le proviseur du lycée, si les résultats scolaires ou l'assiduité sportive ne sont pas jugés satisfaisants sur les points énumérés dans le chapitre « Organisation ».

Par ailleurs, le volume d'entraînement et les exigences particulières de la section peuvent également être considérés comme des facteurs défavorables au déroulement de la scolarité et des performances scolaires, qui restent prioritaires, malgré les efforts de l'élève. Cette décision est signifiée par écrit à la famille. La radiation de la section sportive ne modifie pas l'affectation de l'élève dans l'établissement pour l'année en cours, si elle est prononcée en cours d'année scolaire. La décision d'exclusion de la section sportive, prononcée par le chef d'établissement, constitue une mesure d'organisation interne, non susceptible de recours hiérarchique ou contentieux.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour qui ?

La section sportive est réservée aux élèves issus des classes de 3^{ème} des établissements publics et privés, autorisés par ces derniers à intégrer une seconde générale, ainsi que des élèves qui intégreraient directement la section en classe de première ou de terminale de la série générale.

L'entraînement sportif se substitue aux enseignements optionnels facultatifs.

Langues étudiées possibles : anglais - allemand – espagnol

Comment?

Le dossier complet du candidat doit être rendu au secrétariat de l'établissement d'origine.

Il est à renvoyer par l'établissement d'origine **avant le VENDREDI 3 AVRIL 2026** à :

***Monsieur le Proviseur du Lycée Louis Davier
Avenue Molière
89300 JOIGNY***

Le niveau scolaire et sportif du candidat est apprécié de la manière suivante :

1. **Mercredi 6 mai 2026**, les élèves sont accueillis pour une journée de tests
2. **Entre le 7 mai et le 13 mai**, un comité de sélection est établi par les responsables de la section et l'équipe pédagogique du lycée, sous la présidence du proviseur.

Les aptitudes médicales :

Si le candidat est retenu après les tests sportifs et l'examen de son dossier scolaire, il devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du futsal en compétition

Résultats définitifs d'admission et démarches à faire pour l'affectation :

L'admission en section sportive Futsal sera communiquée aux familles **fin mai**.

Dans le cas où le candidat ne relève pas du secteur de recrutement du lycée DAVIER, une **demande de dérogation** devra être établie et accompagner la **demande d'affectation préparée par l'établissement d'origine**. Cette demande de dérogation est à solliciter auprès de l'établissement d'origine du candidat.

DOSSIER de CANDIDATURE : PIÈCES à FOURNIR

1. Fiche de candidature et de renseignements dûment complétée (pp.7-8)
2. Photocopie des bulletins scolaires des premier et second trimestres de la classe de troisième, seconde ou première.
3. chèque de 5.00€ pour le repas du midi (*à apporter le 6 mai 2026*).

TESTS PHYSIQUES d'ADMISSION :

- Conduite en 8
- Vivacité 10m et 20m
- Jeu

CALENDRIER des ÉPREUVES :

Vendredi 3 avril 2026	Date limite de dépôt des dossiers
Semaine du 20 au 24 avril 2026	Notification aux familles
Mercredi 6 mai 2026	Épreuves sportives
Entre le 7 et le 13 mai	Comité de sélection en vue de l'admission définitive et examen des dossiers scolaires Commission pédagogique

CONTACTS :

Établissement:

Lycée Louis DAVIER
Avenue Molière—89300 Joigny
03 86 92 40 00
0891199v@ac-dijon.fr

Responsable pédagogique :

Sébastien RIBOULET
06 64 25 09 00
ribouletseb@yahoo.fr

Responsable sportif :

Jimmy DEGHAL
06 11 69 00 07
deghalj@gmail.com

Club :

US JOIGNY FOOTBALL
5 rue Pierre Hardi 89300 JOIGNY
Joigny.us@lbfc-foot.fr





Lycée
Louis DAVIER

DOSSIER DE CANDIDATURE
Pour l'entrée en SECTION SPORTIVE FUTSAL
Pour l'année scolaire 2026-2027

Le dossier complété par les familles, doit être renvoyé au lycée Davier **par l'intermédiaire du secrétariat de l'établissement d'origine avant le vendredi 3 avril 2026, délai de rigueur.**

RENSEIGNEMENTS :

(à remplir par la famille)

NOM du candidat : Prénoms :

Né le : à : Département :

Nationalité : Tél :

Courriel :

Nom et Prénom du responsable légal (père – mère – tuteur) :

Adresse complète :

N° de téléphone :

Adresse mail :

Profession du responsable légal :

Employeur :

Collège/Lycée fréquenté – classe – adresse de l'établissement – n° de téléphone :

.....

.....

.....

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M ou Mme

Père, mère, tuteur du jeune

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques d'admissibilité.
- Que mon fils (ma fille) est régulièrement assuré(e) pour ces épreuves, et assume la responsabilité en matière d'assurance en cas d'accident.

Fait à

Le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Licence : Année : N° :

Club fréquenté :

Taille :

Poids :

IMC :

DROITIER: OUI NON GAUCHER: OUI NON PIEDS: OUI NON (entourer la bonne réponse)

Niveau de pratique du futsal :

Départemental ? OUI NON

Régional ? OUI NON

Poste occupé sur le terrain de futsal ?

Club fréquenté pour la pratique du futsal?

Sélections en futsal :

Départementale ? OUI (nombre.....) NON

Régionale ? OUI (nombre.....) NON

Pratique par ailleurs du football à 11 : OUI NON

Niveau de pratique du football à 11 :

Départemental ? OUI NON

Régional ? OUI NON

Poste occupé sur le terrain de football à 11 :

Club fréquenté pour la pratique du football à 11 :

Participation(s) en compétition (nombre) :

Sélections obtenues (citez les meilleures) :